

N° du film : 148909

Version :1

2001-08-02

Entente/contrat :

POUR UNE POIGNÉE D'HERBE (AL., S.T.F.)

GENRE : Drame social

RÉSUMÉ :

À dix ans, Kendal quitte son village natal au Kurdistan en direction de l'Allemagne avec son oncle. Dès son arrivée à Hambourg, ce dernier est arrêté par les autorités policières alors que l'enfant l'attend dans un taxi. Udo Hellkamp, ex-policier devenu chauffeur de taxi, prend en charge le jeune garçon perdu dans une ville dont il ne connaît pas la langue. Au fil des jours, une amitié toute fraternelle unit Kendal à son protecteur. Mais, quelque temps après, lorsque l'oncle vient récupérer son neveu, il l'initie au trafic de la drogue. L'enfant apprend les rudiments de ce métier et en rapporte les profits à son oncle et à sa bande. D'une rafle policière à l'autre, Kendal est ballotté entre un foyer d'accueil et le milieu mal famé de la prostitution et de la drogue. Un jour, il est forcé de choisir entre la bande de son oncle et une vie plus saine que pourrait lui offrir Udo. Déchiré entre deux types de loyauté, l'enfant va vers son protecteur et accepte de collaborer avec la police. Il en paiera cependant le prix.

MOTIFS :

Cette coproduction brosse le tableau de sociétés fort différentes : celle d'un village turque, aux joies simples (bien qu'exposé à la guerre), puis celle d'une grande ville européenne avec ce qu'elle contient de pire et de meilleur. L'enfant, autour duquel s'articule le récit, passe sans transition d'un monde à l'autre. Exploité par des adultes sans scrupules, il est forcé de travailler dans un milieu malsain, sa santé et sa vie sont mises en péril lorsqu'il doit avaler des comprimés de drogue pour éviter de se faire prendre par la police; il est frappé et humilié (on lui rase le crâne) lorsqu'il ne se conforme pas aux règles du milieu. Enfin, on n'hésite pas à l'éliminer lorsqu'il trahit la bande de son oncle. En contre-partie, un ex-policier tente de le protéger et de l'extraire du milieu criminel où il vit. En considérant ce film dans son ensemble, le jury estime qu'il exige du spectateur un recul et une maturité que n'auront pas nécessairement développés les préadolescents. Aussi le classement «13 ans et plus» est-il retenu.

CLASSEMENT : 13 ans et plus

INDICATION(S) :

14 août 2001

Suzanne Leclerc
Présidente du jury d'examen

